



Commission des études

CE-1301-07

**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DES ÉTUDES
ET DU COMITÉ-CONSEIL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION
DES PROGRAMMES COURTS
2012-2013***

Le 6 juin 2013

*Pour alléger le texte, les termes désignant des personnes en général sont au masculin.

En vertu de l'article 118 des *Statuts de l'Université Laval*, la Commission des études fait rapport de ses travaux au Conseil universitaire une fois l'an.

La Commission compte 19 membres avec droit de vote, en incluant le président, et des membres d'office sans droit de vote qui sont : le recteur et le vice-recteur aux études et aux activités internationales ou leur représentant, la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, le directeur général du premier cycle et le secrétaire permanent de la Commission (Annexe I).

Travaux de la Commission et du comité-conseil responsable de l'évaluation des programmes courts

En 2012-2013, la Commission a tenu 14 séances régulières, au cours desquelles elle a adopté deux avis sur des projets de programmes conduisant à un grade: d'abord celui portant sur la création du *programme de doctorat en musique-interprétation* dont l'examen avait été commencé en 2011-2012, puis celui portant sur la création du *programme de baccalauréat en cinéma et culture numérique*. Au terme de l'année, elle a par ailleurs reçu le projet de création d'un *programme de maîtrise en pédagogie universitaire des sciences de la santé* sur lequel elle concentrera son attention à l'automne 2013.

Elle a également travaillé sur trois mandats particuliers. Elle a complété celui qu'elle avait reçu en 2011-2012 sur *la formation à la recherche dans les programmes de baccalauréat* auquel s'est intégré l'examen du projet de création de profils Recherche et Distinction. Elle a aussi amorcé sa réflexion sur un autre mandat, reçu en 2012-2013, portant sur *le développement des compétences numériques*. Elle a par ailleurs été consultée en cours d'année sur le projet de *Politique de reconnaissance et d'évaluation des instituts à l'Université Laval*.

Pour sa part, le comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts, présidé par le président de la Commission, a évalué les projets de *certificat général*, de *certificat en psychologie du développement humain* et de *certificat en développement durable*. Les programmes courts ont tous emprunté la voie de la procédure accélérée selon la démarche habituelle pour ce type de formation¹ et ont été adoptés par le Conseil

¹ La procédure accélérée d'évaluation a été établie pour la création des programmes courts. Un comité-conseil formé de la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, du directeur général du premier cycle, du doyen de la faculté concernée et du président de la Commission des études, qui préside ce comité, fait l'évaluation du dossier et prépare un avis adressé au vice-recteur aux études et activités internationales qui l'achemine au Conseil universitaire. Les projets de programmes courts n'ont pas à être soumis à la CREPUQ.

universitaire en cours d'année. Faute de temps, l'étude du projet de création d'un *diplôme d'enseignement supérieur spécialisé en procréation médicalement assistée* a été reportée à l'automne 2013.

1. Programmes conduisant à l'obtention d'un grade dont l'examen est complété

1.1 Doctorat en musique-interprétation

Au cours des dernières décennies, des changements profonds ont marqué le milieu musical professionnel. L'importance grandissante et la place prépondérante qu'occupent aujourd'hui l'enregistrement audionumérique, en tant que référence, et les nouvelles technologies appliquées à la création musicale, les divers aboutissements des recherches intenses menées depuis les années 1950 dans les domaines de l'interprétation dite « historique », la mise en valeur et la confrontation des musiques ethniques, l'accès à l'information sous toutes ses formes (actualités, recherches, expérimentations, pratiques, etc.) et sa libre circulation à l'échelle mondiale ainsi que les échanges qui en découlent, tous ces facteurs parmi d'autres ont eu une incidence directe sur la culture musicale, aujourd'hui scindée en de multiples groupes d'intérêts variés et surtout spécialisés.

L'importance, voire la nécessité, de préparer adéquatement les futurs musiciens professionnels aux nouvelles exigences du monde musical ont ainsi amené la Faculté de musique à envisager la création d'un programme de formation de troisième cycle, spécialement destiné aux interprètes.

Le projet de programme proposé est un *doctorat en musique - interprétation* menant au grade de Docteur en musique (D.Mus.). L'orientation principale du programme vise la formation d'interprètes professionnels aptes à articuler capacités et aptitudes personnelles, connaissances artistiques et pratiques musicales tout au long du processus menant à l'exécution consciente et réfléchie d'œuvres issues de répertoires différents et variés.

La Commission des études a examiné et adopté l'Avis de création du *doctorat en musique - interprétation* lors de sa rencontre du 13 septembre 2012 et l'Avis a été adopté par le Conseil universitaire à la séance du 25 septembre 2012.

1.2 Baccalauréat en cinéma et culture numérique

Les technologies numériques ont modifié la culture dans son ensemble et la culture de l'image en particulier. Les diverses approches du cinéma se trouvent enrichies par la multitude d'objets qui, étant issus de la culture numérique, les mobilisent. L'avènement du

numérique incite ainsi à revoir certains concepts issus des études cinématographiques, dont l'impression de réalité, la vraisemblance ou le réalisme. Le cinéma traditionnel et le cinéma numérique ont toutefois en commun une culture de l'image ou une « pensée de l'écran ».

Le programme de *baccalauréat en cinéma et culture numérique* combine une formation fondamentale qui offre une bonne culture générale et une formation appliquée liée au domaine du cinéma, en prenant en compte ses plus récents développements. Il a pour ambition de former des penseurs de l'écran capables d'innover et de créer de nouveaux contenus; autrement dit des personnes qualifiées qui auront développé des savoirs et des savoir-faire artistiques, techniques et critiques.

La Commission des études a examiné le projet de programme de *baccalauréat en cinéma et culture numérique* de septembre 2012 à janvier 2013. L'Avis de création du programme a été adopté par la Commission des études le 17 janvier 2013, puis adopté par le Conseil universitaire à la séance du 5 février 2013.

2. Mandats particuliers

2.1 La formation à la recherche dans les programmes de baccalauréat

En septembre 2011, la Commission des études recevait du recteur le mandat de :

- Trouver comment promouvoir et mettre en évidence la formation à la recherche au sein de nos programmes d'études de 1^{er} cycle et identifier des moyens à favoriser pour accroître le passage aux études supérieures.

Les travaux de la Commission sur ce mandat ont débuté en 2011 et se sont déroulés sur deux ans, entrecoupés par plusieurs moments de rédaction de documents et de périodes de consultation. Au cours de l'année 2013, la Commission a reçu deux projets de profils s'intégrant dans ce dossier.

Compte tenu de la définition de la recherche et de la formation à la recherche ainsi que des objectifs de formation des programmes menant à l'obtention d'un grade, la Commission des études juge qu'elle doit considérer deux aspects de la formation à la recherche des étudiants dans les programmes de baccalauréat. Le premier consiste à faire prendre conscience aux étudiants que les connaissances et les habiletés acquises à l'Université sont constamment remises en question et s'enrichissent grâce à la recherche. Cela requiert le développement d'une pensée critique ainsi que l'acquisition de méthodes de travail

rigoureuses. Les étudiants doivent par conséquent être initiés à la recherche et être informés des possibilités de carrière qu'elle offre ainsi que du soutien dont ils peuvent bénéficier s'ils sont intéressés à poursuivre leurs études aux cycles supérieurs. Un deuxième aspect consiste à favoriser, dans l'ensemble des programmes de baccalauréat, le passage d'étudiants aux cycles supérieurs.

Dans son avis, la Commission a d'abord été attentive à l'identification de moyens destinés à l'ensemble des étudiants, qui visent strictement l'atteinte des objectifs de formation des programmes de 1^{er} cycle. Elle a aussi proposé des moyens de favoriser le passage aux études supérieures. Elles sont destinées aux étudiants qui ont des aptitudes particulières et manifestent de l'intérêt pour la recherche ou le renouvellement des pratiques professionnelles en lien avec la recherche.

Par ailleurs, la Commission a retenu la proposition de deux moyens particuliers : le Profil Recherche et le Profil Distinction. La notoriété de l'Université Laval dans l'élaboration de différents profils dans le cadre de ses programmes de 1^{er} cycle ainsi que sa place dans le Groupe U15 en recherche constituent des arguments solides en faveur du déploiement de ces profils.

- L'objectif général du Profil Recherche est de donner aux étudiants inscrits dans les programmes de baccalauréat et de doctorat de 1^{er} cycle de l'Université Laval la possibilité d'intégrer à leurs études 12 crédits de cours portant sur des connaissances et des habiletés relatives à l'initiation à la recherche. Ces connaissances et ces habiletés constituent pour l'étudiant une valeur ajoutée et lui seront utiles dans toutes les situations de sa vie, tant personnelle que professionnelle.
- Réservé aux étudiants ayant obtenu une moyenne de programme minimale de 3,67/4,33, le Profil Distinction a comme objectif d'accélérer la formation des étudiants de 1^{er} cycle par la participation active à un projet de recherche supervisé et en suivant des cours de base de 2^e cycle ou en suivant des cours de base de 2^e cycle uniquement, dans le cadre de programmes professionnels.

2.2 Le développement des compétences numériques

Dans une lettre que lui faisait parvenir le recteur de l'Université Laval, M. Denis Brière, le 4 septembre 2012, la Commission des études a reçu comme mandat de :

- « Dresser un état de situation en ce qui a trait aux besoins de développement de compétences numériques chez nos étudiants, de mieux cerner ces besoins et d'examiner la possibilité de mettre en place des moyens novateurs et réalistes pour y répondre. »

La Commission a d'abord consacré deux rencontres à l'exploration du mandat et l'identification des thèmes et enjeux majeurs. Cela a permis de bien circonscrire le mandat, de s'entendre sur quelques définitions majeures et d'interagir sur des questions susceptibles de mieux comprendre le « phénomène numérique ».

Un premier document de travail a été produit en avril 2013 et un second en mai 2013, faisant le point sur les éléments convergents et identifiant les questions en suspens. Ces textes ont été soumis à la réflexion de la Commission et des modifications et ajouts y ont été apportés jusqu'à la dernière rencontre, en juin 2013.

Le travail de réflexion sur ce mandat reprendra à l'automne 2013 et portera essentiellement sur l'identification de moyens pour favoriser le développement des compétences numériques des étudiants. La Commission compte terminer la rédaction de l'Avis pour décembre 2013.

2.3 *Projet de Politique de reconnaissance et d'évaluation des instituts à l'Université Laval*

La Commission a consacré une réunion à examiner le projet de *Politique de reconnaissance et d'évaluation des Instituts à l'Université Laval*. Elle a formulé un ensemble de suggestions visant principalement à rendre plus explicites les procédures de reconnaissance et d'évaluation des instituts et le rôle qu'y jouera la Commission des études.

3. Programmes courts dont l'examen est complété

3.1 Certificat général

La Direction générale des programmes de premier cycle (DGPC) a examiné la pertinence, pour l'Université Laval, de délivrer un diplôme de certificat à des étudiants qui ne terminent pas leur programme de grade de premier cycle, ou encore, à des étudiants devant compléter une longue scolarité préparatoire à la maîtrise sans compléter cette dernière.

Il a été décidé d'utiliser l'appellation *certificat général* en spécifiant les grands secteurs d'études auquel se rattache la formation, à savoir les Sciences naturelles, les Sciences appliquées, le Génie, les Sciences de la santé, les Sciences humaines, les Sciences sociales, les Lettres, les Langues et les Arts (exemple : certificat général en sciences appliquées).

Ce *certificat général* a pour but de reconnaître formellement l'acquisition de 30 crédits réalisés à l'intérieur d'un cheminement d'études, principalement dans le cadre d'un grade de premier cycle ou d'une scolarité préparatoire de deuxième cycle à l'Université Laval. Il vise également à pallier l'absence de programmes courts de 30 crédits pour les étudiants qui décident de s'orienter vers une autre discipline, sont dans l'incapacité de poursuivre leur programme d'études, choisissent de quitter l'Université ou encore, pour le deuxième cycle, doivent compléter une scolarité préparatoire substantielle sans compléter la maîtrise.

L'Avis du comité-conseil concernant ce certificat a été adopté au Conseil universitaire à la séance du 5 mars 2013.

3.2 Certificat en psychologie du développement humain

La Faculté des sciences sociales a présenté au comité-conseil un projet de création d'un certificat de premier cycle intitulé *certificat en psychologie du développement humain*. L'élaboration de ce programme permet d'offrir, à l'Université Laval, une formation universitaire en psychologie du développement humain entièrement à distance.

Ce programme de certificat répond aux besoins de formation à distance dans le domaine de la psychologie du développement humain tout en s'insérant de façon complémentaire dans l'offre de formation de l'Université Laval, des universités québécoises ou francophones. Ce certificat est différent du certificat en psychologie en ce qu'il est spécifique aux grands aspects du développement de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte et de la personne âgée.

L'Avis du comité-conseil concernant ce certificat a été adopté au Conseil universitaire à la séance du 14 mai 2013.

3.3 Certificat en développement durable

La Politique institutionnelle de développement durable de l'Université Laval reprend la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans son rapport communément appelé le Rapport Brundtland, et pour qui le développement durable est « un développement qui répond aux besoins de la population actuelle sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Le développement durable vise à ce que l'interaction et la complémentarité entre les enjeux sociaux, économiques et environnementaux soient prises en compte par les gouvernements, les organisations et les personnes dans leurs processus décisionnels, de même qu'à l'intérieur des applications et des actions qui en découlent.

Dans la foulée des travaux qui ont vu naître le profil en développement durable en 2010, la FFGG a entrepris l'élaboration d'un *certificat en développement durable*. Ce certificat offre une formation universitaire de base couvrant les trois aspects inhérents au développement durable de même que leur interaction et leur intégration : milieu de vie (environnement); niveau de vie (économie); mode de vie (société). Il est bâti de façon à offrir aux étudiants une formation en développement durable qui soit complémentaire à leur domaine d'études ou de travail. Le certificat leur permet d'intégrer et d'opérationnaliser les principes et les dimensions diverses du développement durable dans leurs fonctions et leurs activités. Il s'agit d'un programme multifacultaire constitué de cours provenant de disciplines variées. Il peut être suivi complètement à distance.

L'Avis du comité-conseil concernant ce certificat a été adopté au Conseil universitaire à la séance du 14 mai 2013.

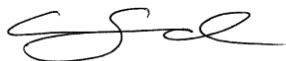
4. Remerciements

La Commission tient à remercier vivement son secrétaire permanent, monsieur Michel Dumas, pour son travail assidu et sa fidèle collaboration. Elle adresse les mêmes remerciements à son agente de bureau, madame Brigitte Lacroix, pour son soutien constant indispensable à la bonne marche de ses travaux.

Enfin, la Commission exprime sa reconnaissance envers toutes les personnes qui apportent régulièrement leur concours à l'un ou l'autre dossier et envers les facultés et les services qui accordent beaucoup d'attention à ses demandes en y répondant avec diligence et générosité.

Le rapport annuel 2012-2013 a été adopté à la séance de la Commission des études du 6 juin 2013.

Pour les membres de la Commission des études,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CS', written in a cursive style.

Claude Savard

Président

Le 6 juin 2013

Liste des membres de la Commission des études

Année 2012-2013

AVEC DROIT DE VOTE		
	<i>*Remplacé (démission ou fin de mandat)</i>	FIN MANDAT
Président	SAVARD, Claude <i>*POTHIER, François</i>	2015-06-15
Trois professeurs Arts et lettres	MAGER, Robert FTSR	2013-09-23
	<i>*PELLETIER, Esther FL</i>	2014-12-14
	KÈGLE, Christiane FL <i>*GIASSON, Thierry</i>	2015-11-14
Trois professeurs Sciences humaines	<i>*MARCOUX, Richard FSS</i>	2014-12-09
	LANG, Pascal FSA <i>*LALONDE, Carole</i>	2014-02-03
	HÉON, Lucie FSE	2013-10-17
Deux professeurs Sciences de la santé	DUMONT, Marcel FM	2013-06-30
	LECHASSEUR, Kathleen FSI <i>*EBACHER, Marie-France</i>	2014-09-08
Quatre professeurs Sciences pures et appliquées	DESHARNAIS, Josée FSG <i>*GRENON, Martin</i>	2016-02-18
	ROBERT, Jean-Loup FSG <i>*BOUDREAU, Stéphane FSG</i>	2016-04-25
	LAGACÉ, Robert FSAA	2013-09-02
	HATVANY, Matthew FFGG	2015-09-13
Deux chargés de cours	NÉRON, Louise	2013-11-25
	GRACE, Robert J.	2013-11-25
Deux étudiants de 1 ^{er} cycle CADEUL	AUBRY-ABEL, Caroline <i>*GARANT, Étienne</i>	2014-04-22
	SIMARD, Mathieu <i>*BLAIS, Jean-Philippe</i>	2013-09-30
Deux étudiants de 2 ^e ou 3 ^e cycle AELIÉS	HADCHITI, Roula <i>*POLIQUIN, Émilie-Jade</i>	2013-06-30
	DJOKO-KAMGAIN, Christian <i>*AUBIN, Jeffery</i>	2014-05-16
SANS DROIT DE VOTE		
Secrétaire permanent	DUMAS, Michel	2014-05-31
Recteur	BRIÈRE, Denis	D'office
Vice-recteur aux études et aux activités internationales Adjointe au vice-recteur aux études et aux activités internationales	GARNIER, Bernard, représenté par : EBACHER, Marie-France FSI	
Doyenne, Faculté études supérieures et postdoctorales	AUDETTE, Marie	
Directeur général du premier cycle	TALBOT, Serge	

**Dossiers de la Commission
2012-2013**

• Programmes conduisant à l'obtention d'un grade
Doctorat en musique-interprétation (Avis adopté au CU du 25 septembre 2013)
Baccalauréat en cinéma et culture numérique (Avis adopté au CU du 5 février 2013)
Maitrise en pédagogie des sciences de la santé (En cours d'examen)

• Mandats particuliers
Formation à la recherche dans les programmes de 1 ^{er} cycle, Profil Recherche et Profil Distinction (Avis adopté au CU du 11 juin 2013)
La Politique de reconnaissance et d'évaluation des Instituts à l'Université Laval (Commentaires transmis au VRRC en mai 2013)
Le développement des compétences numériques (En cours d'examen)

**Dossiers du comité d'évaluation des projets de programmes courts
2012-2013**

Certificat général (Adopté au CU du 5 mars 2013)
Certificat en psychologie du développement humain (Adopté au CU du 14 mai 2013)
Certificat en développement durable (Adopté au CU du 14 mai 2013)
Diplôme d'études supérieures spécialisées en procréation médicalement assistée (En cours d'examen)